



Charte d'utilisation de la Carte des acteurs de l'installation paysanne

Version Juillet 2024.

Vous souhaitez inscrire une organisation locale d'accompagnement à l'installation sur la carte des acteurs de l'accompagnement à l'installation créée dans le cadre du projet Passerelles paysannes ? Vous devez lire attentivement les conditions d'utilisation de la carte. L'inscription de la structure dépend du respect de ces conditions et des principes directeurs du projet.

Une carte, pour qui ? Pour quoi ?

La plateforme Passerelles paysannes, qui comprend notamment cette carte des acteurs de l'installation paysanne, a été créée pour répondre au **besoin d'accès à des informations claires sur la diversité des parcours possibles pour s'installer en agriculture.**

La carte des acteurs de l'installation paysanne est :

→ **un outil d'information** à destination des porteurs et porteuses de projet paysans.

Grâce à cette carte, **les porteurs et porteuses prennent connaissance des étapes auxquelles interviennent les structures recensées, les types d'accompagnement proposés, et si les structures sont susceptibles de les accompagner dans le cadre du dispositif national de préparation à l'installation.**

La multiplicité d'acteurs et de dispositifs d'accompagnement à l'installation existante aujourd'hui traduit la **grande diversité des profils et projets d'installation.** En fonction des informations présentes sur cette carte, chaque porteur de projet peut donc identifier les structures qu'ils peuvent contacter selon leurs besoins, **et prendre directement contact avec elles**, grâce aux coordonnées indiquées sur la fiche de chaque structure.

Caractérisation des structures recensées: critères éthiques, finalité des accompagnements proposés

Par souci de lisibilité, mais aussi de cohérence avec l'engagement des organisations à l'origine de ce projet, les structures recensées sur cette carte :

① Sont des structures à but non-lucratif

Les organisations recensées **ne rémunèrent pas**, grâce aux frais d'accompagnement engagés par les porteurs de projet (directement ou indirectement), **les capitaux investis au sein de la structure.**

① Valorisent l'autonomie des porteurs de projet

Les organisations recensées proposent des dispositifs d'accompagnement dessinés pour **être adaptatifs et répondre aux besoins de tout porteur de projet, afin de garantir le succès de son installation.** En effet, chaque personne doit **pouvoir adapter son parcours à l'installation en fonction de son profil, son projet, et les besoins d'accompagnement qu'il ou elle identifie.**



Cette démarche s'inscrit en accord avec les **principes de l'éducation populaire**¹, qui invitent à *créer les conditions pour que les personnes volontaires puissent agir – collectivement ou individuellement – de manière lucide, responsable et autonome et qu'ils soient capables de participer à la transformation sociale vers une société plus libre et plus juste.*

🕒 S'inscrivent dans une dynamique de coopération multi-acteur localisée

La dimension multi-acteurs du parcours à l'installation est essentielle pour permettre aux porteurs de projet de bénéficier d'un **accompagnement complet, auprès de différentes structures locales aux expertises complémentaires.**

🕒 Sont fortement insérés dans l'écosystème territorial

La coopération inter-acteurs est également importante car elle permet au porteur de projet de **s'immerger, dès son parcours à l'installation, dans un écosystème territorial dynamique et structuré.** Il est ainsi au contact d'une diversité d'acteurs avec lesquels il sera amené à interagir dans le cadre de son activité.

🕒 Promeuvent le développement d'activités dans l'esprit de l'agriculture paysanne

Face aux enjeux agricoles et sociétaux actuels, il semble essentiel d'encourager des projets d'installation qui **participent à la transition vers des modèles agricoles ancrés dans leurs territoires, véritablement respectueux des êtres vivants et de leur environnement.** En ce sens, les structures recensées sur cette carte mettent l'accent, dans les accompagnements qu'ils proposent, sur l'importance de favoriser **l'autonomie** et le **bien-être** des agriculteurs, à travers la mise en place de **fermes écologiques, nourricières, à taille humaine, et intégrées dans le tissu local** du territoire d'installation. Les porteurs de projet accompagnés sont également sensibilisés sur l'importance de réfléchir à la **transmissibilité de leur ferme.**

Traitement d'une demande d'ajout à la carte

Toutes les demandes d'ajout font l'objet d'une modération qui vise à assurer que les principes énoncés ci-dessous sont respectés. Les modérateurs.rices n'ont pas l'obligation de justifier le refus d'une demande mais le font dans la plupart des cas.

Les modérateurs.rices des demandes d'ajout rassemblent des salarié.es des structures à l'origine du projet, qui sont souvent en déplacement sur le terrain. Il peut donc arriver que le délai de modération atteigne une semaine à 10 jours, parfois plus pendant les périodes de congés annuels (juillet-août) et de fin d'année. Néanmoins, nous faisons notre possible pour traiter les annonces rapidement.

Soumission d'une demande d'ajout

Veuillez noter que par souci de lisibilité, **les organismes publics ou bénéficiant d'une délégation de mission de service public ne sont pas renseignés un à un sur la carte** (ex. Réseau Chambres d'Agriculture et dispositif DJSP des Jeunes Agriculteurs, SAFER, Réseau FormaBio pour les CFPPA). Ces organismes, souvent automatiquement présents sur chaque territoire, sont pour la plupart déjà recensés sur des cartes à part entière.

¹ Source : CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) – Charte de l'Éducation Populaire, 2005



NB : Certaines structures locales particulièrement impliquées dans des actions d'accompagnement de porteurs de projet en accord avec les principes énoncés ci-dessus peuvent être référencés à part entière.

Règles formelles

Pour soumettre une demande d'ajout à la carte, il vous faut créer un compte puis compléter le formulaire dédié, en veillant à :

- Assurer la clarté des informations transmises
- Assurer que les informations transmises sont complètes : chaque ligne du formulaire doit être renseignée précisément avec les informations qui correspondent à votre organisation.

Détail sur les informations à renseigner

Vous devez préciser :

1. RESEAUX : si votre organisation appartient à l'un des réseaux listés. Si ce n'est pas le cas, merci d'indiquer « AUTRES ».
2. TYPE D'ACCOMPAGNEMENT : quels sont les types d'accompagnement à l'installation que vous proposez parmi la liste suivante : Accompagnement ; Formation ; Mise en réseau ; Test d'activité agricole
3. ETAPE D'INTERVENTION : à quelles étapes du parcours à l'installation sont adaptés les dispositifs que vous proposez (les étapes du parcours à l'installation sont présentées ici : <https://passerellespaysannes.fr/des-outils-pour-sinstaller/les-chemins-de-linstallation/>).
4. Vos informations de contact : adresse (avec localisation sur la carte), mail, téléphone, échelle d'action.
5. Si votre structure est partie prenante à l'animation d'un espace-test agricole : indiquer lequel // si vous êtes un espace-test animé par différentes structures : indiquer lesquelles
6. Si votre structure est labellisée dans le cadre du dispositif national de préparation à l'installation : indiquer si vous avez un représentant au PAI ; si vous comptez dans votre équipe des conseiller.es PPP.

→ **Toute demande d'ajout qui ne renseignerait pas ces informations sera refusée par les modérateur.rices.**

Responsabilité des utilisateurs et responsabilités du collectif Passerelles paysannes

Mise à jour et entretien de la carte

Chaque structure recensée est responsable de la mise à jour de ses informations en cas d'évolution de ses missions. L'exactitude et la précision dans les données sont gages de l'efficacité de la carte en tant qu'outil de mise en relation entre les structures d'accompagnement et les porteurs de projet en recherche d'un accompagnement précis.

→ **Chaque année, le collectif en charge de Passerelles paysannes assurera une relance pour que chaque structure recensée vérifie l'exactitude de ses données.** La mise à jour des informations est possible directement depuis chaque fiche structure, en bas à droite.

Limitation de responsabilité du collectif

Le collectif en charge de Passerelles paysannes s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le meilleur service aux utilisateurs de cette carte. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité en cas :

- D'interruptions, de pannes, de modifications et de dysfonctionnements ; quel que soit le support de communication utilisé, et ce quels qu'en soient l'origine et la provenance.
- D'une utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la carte par tout utilisateur.